

EBAUCHE DU PROJET ASSOCIATIF

I- Historique de la Fondation

Sous l'impulsion de la municipalité de Périgueux, la Fondation Hospice des Orphelines de Périgueux a été créée en 1853, pour gérer un orphelinat qui avait été ouvert en 1848 ; confiée dès l'origine aux Sœurs de la Charité de Nevers, elle a déposé ses statuts le 18 Février 1853. Un décret de Napoléon III en date du 24 Juin 1853 reconnaît la FHOP d'utilité publique.

Des bâtiments sont cédés à la Fondation, ou achetés par les soeurs rue du Plantier et rue Barbecane à Périgueux.

Ainsi, en 1926, l'établissement reçoit 240 enfants dans le cadre d'un pensionnat, d'un externat avec classes, d'un refuge, et d'un orphelinat ; un bureau de bienfaisance jouxte cet ensemble.

En 1950, les époux Challe, font don du Château de Neuvic et de ses dépendances à la congrégation des Sœurs de Nevers.

En 1952, la classe médico pédagogique, ouverte en 1950 sur le site de Périgueux, et qui accueille des jeunes filles relevant de l'éducation spécialisée, est transférée sur Neuvic.

Ainsi, à la fin des années 50, la Fondation gère :

- Une maison d'enfants (l'ex-orphelinat) sur le site de la rue Barbecane à Périgueux (50 jeunes filles accueillies)
- Un IMP au Château de Neuvic qui accueille environ 70 jeunes filles
- L'école primaire de la rue du Plantier à Périgueux
- L'institution Sévigné rue Victor Hugo à Périgueux
- Le bureau de bienfaisance

A partir des années 60, le personnel des deux établissements de la Fondation s'est progressivement laïcisé et professionnalisé ; des directeurs sont nommés au milieu des années 70.

Au début des années 70, la Fondation se sépare du bureau de bienfaisance (devenu « bureau d'aide sociale »), de l'école primaire et de l'institution Sévigné.

En 1973, la communauté religieuse se retire de la maison d'enfants.

En 1985, la communauté religieuse qui oeuvrait à Neuvic, s'installe dans une maison indépendante à proximité, puis se retire de l'IME en 1993.

De nouveaux statuts sont adoptés en 1976 et un nouveau règlement intérieur de la Fondation en 1987.

Actuellement, la Fondation gère les établissements suivants :

- Une maison d'Enfants à Caractère Social : l'I.S.E. de Tourny, situé à Périgueux
- Un Institut Médico Educatif : l'I.M.E. de Neuvic
- Un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile : le SESSAD de Dordogne Ouest, situé à St Astier (rattaché actuellement à l'I.M.E.)
- Une structure hors habilitation : le Centre d'Accueil, situé à Neuvic.

II. Les valeurs de la Fondation : " démarche éthique "

En référence aux valeurs de la Foi chrétienne, la Fondation a été créée, en 1853, dans le but de recueillir et d'éduquer de jeunes orphelins.

Immédiatement confiée aux soins des religieuses de la congrégation des Dames de Nevers l'œuvre correspondait, alors, à la volonté des fondateurs d'agir en chrétien et de répondre aux besoins d'enfants très démunis matériellement, socialement et psychologiquement.

C'est ce même souci d'agir dans une dimension de Foi et d'Amour des Autres qui anime aujourd'hui les administrateurs de la Fondation, gestionnaires des services consacrés à l'accueil, aux soins, à l'éducation, à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en détresse sociale et psychologique, inadaptés ou handicapés.

Ce choix fondamental conduit les responsables de la Fondation à mener une réflexion sur le sens profond de leur engagement, sur les orientations principales en matière de politique générale et sur l'adaptation nécessaire des services et des missions à l'évolution d'un environnement en perpétuelle mutation.

Cette quête de sens et les choix que la Fondation veut donner à ses actions constituent sa « Démarche éthique ».

Toute personne, respectueuse de cette recherche, quelles que soient ses convictions, a pleinement sa place pour œuvrer au sein de la Fondation.

La participation souhaitable de chaque membre de la Fondation, administrateur ou salarié, chrétien ou non, à cette dynamique constitue un facteur d'unité qui oriente notre action dans un même sens et valorise nos différences, source de richesse et de réflexion.

Cette ouverture de l'esprit et du cœur doit nous permettre d'accueillir les personnes sans les juger, d'écouter l'autre sans interpréter, de le soutenir sans ingérence, d'accepter la différence sans révolte et l'échec sans culpabilité inutile.

Dénué de tout prosélytisme et agissant dans le respect de la « Déclaration des droits de l'Enfants », la Fondation a pour mission essentielle l'accueil de la personne en tant qu'être unique et d'aider les jeunes blessés de la vie à se tenir debout dans leur dignité, à recouvrer confiance et équilibre.

Notre but est l'accueil de la personne avec ses difficultés et ses spécificités pour l'aider à s'épanouir et grandir par la reconnaissance et l'acceptation de «son moi», et ce grâce à une relation privilégiée avec l'autre et à l'ouverture au monde social et professionnel.

Cette mission doit se réaliser dans une collaboration la plus étroite possible avec les parents qui restent, au cœur du dispositif d'accompagnement éducatif, tuteurs naturels de leurs enfants.

La recherche continue de l'optimisation de notre action, dans l'intérêt des enfants, doit nous conduire à accepter une remise en cause de nos actes et de nos motivations.

Grâce à cela, nous saurons adapter nos missions à chacun des enfants, à l'évolution des techniques de prises en charges et des législations, comme à celle du monde social et professionnel dans lequel il seront amenés à vivre.

C'est par l'engagement de tous, là où nous sommes et là où chacun est le meilleur, dans la confiance et le soutien mutuels, sans crainte des difficultés et des jugements, que nous pourrons agir pleinement.

C'est autant par notre façon d'être que par nos actes que la Fondation relèvera le grand défi qu'elle s'est donnée.

III. Le champ d'intervention de la Fondation

Adoptés en 1976 dans son article I, les statuts indiquent que la Fondation « a pour but de préparer la vie en société, les enfants et adolescents mineurs et majeurs qui éprouvent de graves difficultés d'insertion sociale et qui présentent des troubles psychologiques ».

Par ailleurs, le règlement intérieur adopté en 1987 précise que les buts de la Fondation sont de « préparer à la vie en société les enfants, adolescents, jeunes majeurs, garçon et filles, qui éprouvent de graves difficultés d'insertion sociale, ou des jeunes déficients intellectuels légers et moyens, qui présentent des troubles du comportement et de la personnalité ».

Les moyens d'actions, évoqués dans l'article 2 des statuts, apportent des précisions supplémentaires concernant le champ d'action de la Fondation en indiquant qu'à l'ISE de Tourny, il s'agit de prendre en charge « la rééducation des mineurs et des jeunes majeurs en danger moral ou physique » et de jeunes déficients intellectuels légers concernant l'IME de Neuvic.

Il y est également précisé que « la Fondation emploiera tous les moyens appropriés pour faire connaître et développer son action ».

Au travers de ces textes apparaissent ainsi les contours du champ d'intervention de la Fondation :

- En référence à des populations qu'elle souhaite prendre en charge caractérisées par :
 - Des difficultés particulières : d'une part difficultés d'ordre social, et population pouvant être en danger ; d'autre part difficultés liées à une déficience légère ou moyenne, et à des troubles du comportement.
 - Des tranches d'âge : enfants, adolescents et jeunes majeurs.
- En référence aux moyens d'action qu'elle met en œuvre :
 - L'ISE, une Maison d'Enfant à Caractère Social
 - Un Institut Médico Educatif
 - Tous moyens appropriés pour développer son action.

Ainsi, la Fondation définit son champ d'intervention autour d'une population définie, à partir de modes et de lieux de prise en charge (l'ISE et l'IME), mais sans se donner de limites aux moyens d'actions à mettre en œuvre pour prendre en charge ou aider cette population.

C'est dans cette logique que depuis les années 80, des innovations ont pu être apportées dans l'intérieur des établissements, en particulier à l'ISE, qu'a pu être créé un SESSAD (moyen d'action supplémentaire pour la prise en charge des jeunes présentant une déficience légère ou moyenne et des troubles du comportement), qu'a pu être ouvert le Centre d'Accueil (pour faire connaître et développer l'action de la Fondation).

C'est également dans cette logique que la Fondation peut être amenée à œuvrer à de nouveaux projets et à être ouverte à l'accueil d'activités nouvelles.

IV- Repères communs à l'ensemble des prises en charges

Au temps des Religieuses, les Sœurs de Nevers ont eu le souci de soigner, d'éduquer et d'apprendre un métier aux jeunes dont elles s'occupaient en s'appuyant sur les valeurs religieuses.

Autorité, dévouement et bienveillance étaient la règle dans un contexte paternaliste.

La période du passage des religieuses aux laïcs (années 60 à 80) est dominée par la professionnalisation des intervenants.

L'éducatif s'appuie sur une priorité donnée à la technicité des prises en charge : au niveau de la relation éducative elle-même, mais aussi au niveau des soins et de la prise en compte des dimensions psychologiques et sociologiques des difficultés et des souffrances des jeunes.

Par ailleurs le droit des enfants est également pris en compte, que ceux-ci aient des déficiences, des troubles particuliers du comportement ou soient en situation de victime.

Depuis les années 90, la Fondation a pu développer une réflexion interne permettant de dégager un ensemble de repères communs aux différentes prises en charge :

- Référence à des valeurs éthiques et professionnelles qui sous-tendent l'action menée (Cf. la partie II du présent Projet Associatif)
- Respect et prise en compte du droit des usagers (enfants et parents).
- Reconnaissance de l'être, de la personne à qui l'on s'adresse, avec un positionnement systématique de croyance en ses capacités d'évolution.
- Souci d'éduquer, de préparer à l'intégration sociale et professionnelle.
- Prise en compte d'une influence grandissante du juridique.
- Intégration des exigences administratives dans les fonctionnements.
- Développement des échanges professionnels pour un travail d'équipe en vue d'une cohérence d'action.

V- Repères communs à l'ensemble du management

1. Management centré sur la personne

De par son histoire et en lien avec sa démarche éthique, la Fondation a la volonté de développer des relations humaines centrées sur la personne, qu'il s'agisse de l'enfant ou du jeune que l'on accueille, des parents que l'on accompagne ou du salarié ou du bénévole qui y travaille.

Ainsi, le management mis en œuvre dans les établissements et services de la Fondation est centré sur la personne.

Pour nous, la personne doit être prise en compte dans ce qui fait sa spécificité, c'est à dire le respect de son histoire (famille, culture, religion), de ses propres aspirations (aimer et être aimé et pour cela développer des liens) et de ses projets de vie (personnel ou professionnel).

Dans le monde du travail, nous sommes tous désireux d'être reconnu pour notre savoir faire, d'être entendu dans nos propositions et nos observations, de pouvoir être un véritable acteur dans notre domaine de compétence, mais surtout d'être pris en compte à part entière avec ce qui fait également notre vie, notre vécu familial et social.

2. Management subsidiaire

De cette conception de l'homme découle un type de relation sociale et professionnelle, un mode de management dit subsidiaire qui, tout en respectant le cadre juridique, syndical et hiérarchique du monde du travail, permettra à chacun de s'y épanouir.

Ce type de management consiste à donner à chacun les pouvoirs correspondant à son domaine de compétence et de responsabilité.

Il conduit à la mise en place d'une dynamique de délégation. Cette dernière découle d'un accord par concertation des différents intervenants.

Par ce contrat de confiance, il est convenu d'un cadre d'action où sont définis les moyens à mettre en oeuvre et un contrôle dont l'échéancier est établi à l'avance.

Dans ce cadre, le délégataire bénéficie d'une marge de liberté et d'innovation qui lui permettra de développer son action.

La délégation d'une fonction induit un niveau de responsabilisation qui nécessite un soutien de la part du délégant et, pour le délégataire, de rendre compte régulièrement de son action.

3. Les conditions nécessaires

Le management subsidiaire ou participatif s'appuie sur la confiance et sur des principes reconnus et acceptés par tous ;

- dissocier la personne de ses actes, en s'interdisant tout jugement de la personne
- accepter la critique de nos actes et la reconnaissance de nos erreurs,
- savoir développer une écoute et un respect mutuel,
- accepter la différence de point de vue comme une source de richesse,
- respecter les accords et le cadre convenu de délégation,
- s'investir pleinement en étant force de proposition surtout dans son domaine de compétence, et de participer pleinement aux réflexions,
- encourager et soutenir l'investissement personnel.

Nous voyons ainsi que du respect de chaque personne peut naître un véritable échange source d'une réelle participation de chacun au développement du bien commun et par cela d'un épanouissement de chacun dans sa vie professionnelle autant de facteurs qui facilitent la prise en charge des jeunes que nous accueillons.

VI- Perspectives de développement des activités de la Fondation

Au sein du champ d'intervention de la Fondation les perspectives de développement des activités sont assez ouvertes.

Sans que les orientations évoquées ci-après ne soient limitatives, il convient d'envisager les évolutions suivantes au cours de la période 2006/2010 :

↳ Au niveau de la Fondation :

- Renforcer l'engagement des membres du conseil au sein des commissions, lieux de réflexion et d'élaboration de nouvelles réalisations, fruit d'un travail collectif des membres bénévoles, des dirigeants et des salariés.
- Mettre en place une direction générale en vue de :
 - 1) Renforcer l'action et la réflexion au niveau de l'ensemble de la Fondation.
 - 2) Améliorer les prises en charges, les fonctionnements et les organisations des différents établissements et services.
 - 3) Renforcer la réactivité de la Fondation pour une plus grande capacité d'évolution.
 - 4) Soutenir et alléger l'activité des directeurs d'établissement.

↳ Au niveau de l'IME :

- Développer l'enseignement en milieu ordinaire (CLISS, UPI, SEGPA,...).
- Continuer l'effort réalisé pour le partenariat avec les centres de formation professionnelle en vue d'une intégration optimale en milieu ordinaire.
- Envisager une habilitation ITEP pour répondre aux nouvelles difficultés des jeunes qui nous sont confiés et pour pouvoir accueillir plus de jeunes ayant des troubles de conduites et du comportement.

↳ Au niveau du SESSAD :

- Envisager une extension de l'habilitation SESSAD à un plus grand nombre et pour des plus jeunes.

↳ Au niveau de l'ISE :

- Pérenniser le fonctionnement interne de l'établissement grâce à une souplesse et capacité d'adaptation du personnel aux diverses tâches.
- Avoir le souci de rendre la fonction d'éducateur plus attractive dans l'établissement grâce au renforcement en nombre et en compétence de l'équipe ;

↳ Par ailleurs :

- Etudier la possibilité de créer une structure d'insertion professionnelle entrant dans notre champ d'intervention, à destination d'adolescents et de jeunes majeurs, structure qui répond à un manque réel en Dordogne.